

# JE SUIS JEUNE

SAINT-HERBLAIN VILLE ACTIVE POUR SA JEUNESSE

Guide  
pratique  
3/17  
ans

## Des activités toute l'année 2024/2025

▼  
Sport et loisirs, musique,  
arts plastiques

Quelles activités en dehors  
des temps scolaires ?

Zoom sur les médiathèques  
et ludothèques



[saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

saint-herblain  
La Ville

**NOUVEAU**

**saint-herblain**  
La Ville

# **ESPACE familles**

## **Plus rapide et plus pratique !**

**Le nouvel outil pour faciliter vos démarches en ligne  
en remplacement du Kiosque famille**

**Mettez à jour votre dossier famille dès maintenant !**



**Cantine, périscolaire,  
stages sportifs,  
activités de loisirs...**

- ▶ suivez instantanément vos réservations avec une visualisation globale du planning
- ▶ échangez en direct avec les services de la Ville via une messagerie intégrée
- ▶ mettez à jour vos fiches famille et enfant de façon dématérialisée
- ▶ inscrivez vos enfants à la cantine à l'année
- ▶ inscrivez simultanément les fratries

En juin et juillet 2024,  
des permanences dans les  
écoles pour vous informer  
et vous accompagner dans  
vos premières démarches



**Toutes les infos sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)**

# Des activités toute l'année

pour les 3-17 ans  
Guide pratique

2024/2025

## Sommaire

**Des activités en dehors des vacances** ..... 4

Périscolaire, restauration, sport, musique, arts plastiques

**Des activités à chaque période de vacances** ..... 12

Accueils de loisirs, séjours, offres de loisirs, stages découverte

**S'inscrire aux activités** ..... 18

Modalités pratiques

**Mettre à jour votre dossier famille** ..... 19

Modalités pratiques

## Tarifs et calendrier en page centrale



### Le droit aux loisirs pour tous les jeunes

La Ville de Saint-Herblain accueille tous les enfants quels que soient leurs différences, leurs handicaps, ou leurs particularités. Elle s'engage à mettre en place un accueil adapté, dans la mesure de ses possibilités, pour chaque enfant, à travers une démarche d'intégration en lien avec le projet de l'accueil de loisirs définie avec les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Pour cela, une rencontre au préalable avec la famille et/ou les personnes qui s'occupent de l'enfant est indispensable. N'hésitez pas à signaler toute difficulté ou handicap de votre enfant lors de l'inscription. Vous serez mis·e en contact avec le ou la personne responsable de la structure afin de préparer au mieux son accueil.

### Une offre jeunesse soutenue par la CAF

La Ville de Saint-Herblain est soutenue financièrement par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Loire-Atlantique, dans le cadre de son service accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire, de son offre de loisirs et des séjours organisés sur le temps extrascolaire.



Saint-Herblain, Ville active, est engagée pour que les jeunes Herblinois puissent vivre et s'épanouir à la fois sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Tout est mis en œuvre pour faciliter la vie des familles et offrir des activités épanouissantes aux enfants et adolescents. Dans ce guide pratique, vous trouverez l'éventail des offres municipales en termes d'activités sportives, culturelles, ludiques, d'accueils de loisirs pour les 3-10 ans, d'offres de loisirs pour adolescents et de séjours d'été. Véritable mine d'informations pratiques, ce guide vous présente le nouvel outil « Espace familles » pour vous aider dans vos démarches d'inscription et de paiement de services. N'hésitez pas à vous en saisir !

**Bertrand Affilé**  
*Maire de Saint-Herblain*  
*Vice-président de Nantes Métropole*

Guide pratique annuel 3/17 ans - 2024/25  
Hôtel de Ville de Saint-Herblain  
02 28 25 20 00 - saint-herblain.fr

Directeur de publication : Bertrand Affilé  
Coordination : Audrey Gerbaud, responsable  
du pôle projets et supports de communication  
Maquette : Élodie Mamet  
Photos : Pexels, Shutterstock, Freepik

Impression :  
Offset 5 - 4400 ex  
Juin 2024



# DES ACTIVITÉS

## en dehors des vacances



**Zoom sur**

**NANTES  
DANS MA  
POCHE**

Retrouvez les menus de l'école de votre enfant directement en ligne sur l'application « Nantes dans ma poche », ainsi que les alertes indiquant les perturbations possibles dans l'école de votre enfant. Rendez-vous sur : [metropole.nantes.fr/nantes-metropole-dans-ma-poche](http://metropole.nantes.fr/nantes-metropole-dans-ma-poche)

## Le projet éducatif local (PEL)

Soucieuse du devenir de sa jeunesse, la Ville de Saint-Herblain développe une politique éducative ambitieuse favorisant la réussite des enfants et des jeunes.

Pour cela, la Ville s'est dotée d'un Projet éducatif local.

Ce PEL est le garant de la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune (temps familial, temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) et doit contribuer à réduire les inégalités éducatives.

À Saint-Herblain, il s'oriente selon trois axes :

- les espaces de l'enfant et du jeune
- les temps de l'enfant et du jeune
- une Ville partenaire de l'enfant et du jeune

L'intervention de la Ville dans le champ éducatif est légitimée par une volonté d'être aux côtés des différents acteurs éducatifs (famille, Éducation nationale, associations socioéducatives, culturelles, sportives...) afin de contribuer à la formation et à l'éducation du futur citoyen responsable, solidaire, acteur de sa cité et de sa propre vie.

Nos équipes éducatives se réfèrent à ce PEL et les activités sont encadrées par des équipes d'animation diplômées dans le strict respect de la réglementation.



## Les accueils de loisirs périscolaires

**De 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 18 h 30**

Sortie des enfants, en fonction de l'arrivée des parents à partir de 16 h 45, pour permettre la prise du goûter et le retour des enfants dans les locaux périscolaires ou en extérieur.

Un accueil avant et après la classe pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le soir après la classe, un goûter équilibré en fonction du repas du midi est proposé.

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : réservation sur l'**Espace familles**, annulation ou modification possible jusqu'à la veille 12 h (pour le lundi jusqu'au vendredi de la semaine précédente à 12 h).

Facturation mensuelle en fonction de la fréquentation.

## La pause méridienne

**De 11 h 45 à 13 h 45**

Un repas équilibré, précédé ou suivi de temps libres ou d'activités. Avant la reprise de la classe, un temps de relaxation et de retour au calme est instauré afin de permettre aux enfants de retrouver une attitude et une écoute propices aux apprentissages.

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : réservation sur l'**Espace familles** pour la semaine suivante avec possibilité de réservation, d'annulation, modification jusqu'à la veille 12 h (pour le lundi jusqu'au vendredi de la semaine précédente à 12 h).

Facturation mensuelle en fonction de la fréquentation.

Pour participer aux activités proposées par la Direction de l'éducation, votre enfant doit avoir son dossier à jour pour l'année scolaire (dossier famille).  
Détail p. 19.

## La garderie du mercredi midi

**De 11 h 45 à 12 h 30**

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits à l'accueil de loisirs ou qui n'ont pas la possibilité de rentrer directement chez eux après la classe. Ce service fonctionne comme un forfait unique et concerne de manière indivisible, l'ensemble des mercredis d'école de l'année scolaire 2024/2025, que l'enfant soit présent ou non.

### S'inscrire

Retourner le formulaire d'inscription disponible sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr), l'**Espace familles** ou auprès des accueils périscolaires et de la Direction de l'éducation. Facturation mensuelle. Pas d'annulation possible.

## L'accueil de loisirs du mercredi

Pour les enfants scolarisés  
en maternelle et élémentaire

De 11 h 45 à 16 h 45 avec repas ou de 14 h à 16 h 45 sans repas. Arrivée possible à partir de 13 h 30 et départ jusqu'à 18 h 30. Sortie des enfants en fonction de l'arrivée des parents à partir de 16 h 45.

- Un accueil de loisirs avec ou sans repas, dans l'école ou une école à proximité organisé chaque mercredi.
- Des activités éducatives, sportives, manuelles, culturelles selon le choix de l'enfant et encadrées par l'équipe d'animation.

### S'inscrire

Favoriser l'inscription en ligne  
sur l'Espace familles 

Réservation sur l'Espace familles pour la semaine suivante avec possibilité de réservation, d'annulation, modification jusqu'au jeudi matin 8 h de la semaine précédente.

Passé ce délai, pas d'annulation possible.  
Toute réservation est définitive et facturée.

Ou retourner la fiche de réservation disponible sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) ou auprès des accueils périscolaires et de la Direction de l'éducation 10 jours avant la date d'inscription. Facturation mensuelle en fonction des réservations.

## Les accueils de loisirs périscolaires et du mercredi

\*Ouvert le mercredi

### Jacqueline-Auriol \*

Maternelle : 02 40 43 09 59  
Élémentaire : 02 40 86 04 11  
33 rue des Calvaires

### Beauregard \*

02 40 36 87 84  
22 avenue de Beauregard

### Bernardière \*

02 40 43 67 83  
4 rue de Marseille

### Buzardières \*

02 28 25 24 95  
21 rue des Buzardières

### René-Guy-Cadou

02 28 25 27 09  
2 rue du Bois de Lagland

### Condorcet \*

02 28 25 26 54  
Rue du Tillay

### Crémetterie

02 40 36 24 54  
15 rue de l'École

### Françoise-Giroud

02 28 03 82 66  
5 chemin de la Solvardière

### Grands-Bois \*

Maternelle : 02 28 25 27 01  
Élémentaire : 02 51 83 80 75  
9 avenue des Grands-Bois

### Stéphane-Hessel \*

02 28 25 27 02  
2 rue Pauline Kergomard

### Joli-Mai

02 40 78 94 85  
66 avenue de Cheverny

### Nelson-Mandela \*

02 28 25 27 25  
3 rue du Danube

### Rabotière \*

02 28 03 81 19  
4 rue de Saint-Servan

### Sensive

02 40 95 06 33  
Rue du Cantal

### Soleil Levant \*

02 40 43 59 39  
38 rue de la Blanche

## DIRECTION DE L'ÉDUCATION

9 rue de Charente  
02 28 25 26 39  
[education@saint-herblain.fr](mailto:education@saint-herblain.fr)  
Mairie de Saint-Herblain  
Adresse postale :  
BP 50167 - 44802 Saint-Herblain cedex  
Ouvert lundi, mercredi et vendredi  
de 9 h à 17 h (en continu)  
Mardi et jeudi de 9 h à 13 h (accueil sur  
rendez-vous possible dès 8 h)

2

# DU SPORT ET DES LOISIRS À L'ANNÉE

## École de nage

### Enfants nés entre 2010 et 2018 (CP à la 3<sup>e</sup>)

Une fois par semaine, les cours sont dispensés dans les 2 piscines municipales pour les enfants nés entre 2010 et 2018.

(Ernest-Renan ou Bourgonnière).

#### Pour les enfants du CP à la 6<sup>e</sup>

Activités de familiarisation, apprentissage, perfectionnement.

#### Pour les enfants du CM2 à la 3<sup>e</sup>

Activités de perfectionnement et approche des autres disciplines aquatiques.

### S'inscrire

Pré-inscription directement auprès des piscines (test des enfants) en septembre. Confirmation de l'inscription après tirage au sort mi-septembre.

Dès participation à une 2<sup>e</sup> séance, l'inscription est définitive et engage l'inscrit sur l'ensemble de l'année.

## Sports ados

### Enfants nés entre 2010 et 2014 (CM2 à la 3<sup>e</sup>)

À l'année, une offre sportive gratuite adaptée aux jeunes nés entre 2010 et 2014 est proposée pour découvrir et pratiquer des activités physiques et sportives.

### S'inscrire

En remplissant simplement une autorisation parentale directement sur les lieux de pratiques.

Plus de renseignements dans la plaquette « Envie de sport » disponible dans les lieux publics et sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr).

## École municipale des sports

### Enfants nés entre 2014 et 2020 (moyenne section au CM2)

L'École municipale des sports permet aux enfants nés en 2019 ou 2020 (de moyennes et grandes sections) de développer leur motricité (courir, lancer, sauter, attraper, s'équilibrer, rouler...) en pratiquant divers jeux et exercices en groupe. À chaque période, une nouvelle famille d'activité est à découvrir : gymnastique, jeux d'opposition, jeux athlétiques, jeux collectifs, jeux de raquettes, activités de glisse...

Les enfants nés entre 2014 et 2018 (CP au CM2) ont, quant à eux, la possibilité de s'initier à différentes activités physiques au cours de l'année (ex : basket, handball, kinball, roller, tennis, badminton, gymnastique, athlétisme, jeux d'opposition, ultimate, course d'orientation...). Le but est de continuer à développer leur motricité en jouant collectivement, et de les aider à trouver une activité qu'ils auraient envie de poursuivre et d'approfondir en club.

Une séance d'une heure par semaine dans un équipement sportif herblinois :

- le mercredi en fin d'après-midi
- le jeudi en fin d'après-midi
- le samedi matin.

Horaires détaillés dans la plaquette « Envie de sport », disponible dans les lieux publics et sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr).

### S'inscrire

Pré-inscription via l'**Espace familles** ou à l'accueil du Carré des services du 10 au 30 juin inclus.

Proposition d'inscription définitive à l'issue d'un tirage au sort.

Votre dossier famille devra **obligatoirement être à jour** avant le début de l'activité.

Après confirmation de la pré-inscription, il est possible de faire une séance d'essai courant septembre.

Dès participation à une 2<sup>e</sup> séance, l'inscription est définitive et engage l'inscrit sur l'ensemble de l'année.

En deçà des 28 séances dues, la Ville s'engage à rembourser les séances annulées.

Ce remboursement s'effectue en fin d'année. Dans les cas de force majeure, de fermeture longue et non prévisible d'équipements (ex : événement climatique, crise sanitaire...), donnant lieu à une annulation conséquente des activités annuelles pour une période indéterminée, deux cas de figure peuvent être mis en place :

1) Après inscription définitive et avant règlement des usagers, la facturation peut alors intervenir à la fin de la saison, en année n+1, au prorata des séances dues.

2) Après facturation et règlement des usagers, le remboursement des séances non réalisées s'effectue en fin d'année scolaire.

**Aucun remboursement en cas d'abandon, sauf cas particuliers: déménagement de la famille, maladie grave de l'enfant (certificat médical à fournir), perte d'emploi ; ou cas de force majeure selon l'appréciation des services de la Ville. Remboursement en déduction des séances réalisées sur présentation d'un justificatif et d'une demande écrite motivée.**

## DIRECTION DES JEUNESSES, DES SPORTS ET DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE

Le Carré des services publics  
15 rue d'Arras - 02 28 25 22 60  
[inscriptions.djsas@saint-herblain.fr](mailto:inscriptions.djsas@saint-herblain.fr)  
Adresse postale : Mairie de Saint-Herblain  
DJSAS - BP 50167 - 2 rue de l'Hôtel-de-Ville  
44802 Saint-Herblain Cedex  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

## MAISON DES ARTS



La Maison des Arts enseigne la musique, les arts plastiques et les arts numériques aux débutants et amateurs, à partir de 3 ans pour les musiciens et les plasticiens. La grande diversité des esthétiques abordées permet à chacun de découvrir et de pratiquer selon ses envies et quels que soient son âge et son niveau.

### Elle propose

- des interventions en milieu scolaire, périscolaire et en structures d'accueil de petite enfance
- des cours en musique, en arts plastiques et en arts numériques
- des CHAM\* voix (école Nelson-Mandela) et CHAM instruments (collège Ernest-Renan)
- des équipements et un accompagnement en arts numériques et musiques actuelles
- un accompagnement aux pratiques amateurs
- des projets participatifs
- des stages artistiques

La Maison des Arts est réservée aux Herblinois pour les cours individuels de musique.

\* CHAM : Classe à horaires aménagés musique

## Les activités à l'année

### Les arts plastiques

*Sur inscription.*

*Accessible à tous, à partir de la petite section (3 ans)*

Ouvert aux enfants, adolescents et adultes, l'enseignement des arts plastiques explore de nombreuses formes comme la peinture, la gravure, la photographie, la sculpture, les assemblages, le dessin, la BD, les installations ou les possibilités numériques. Les cours sont collectifs et s'adressent à tous, débutants ou non. Les formats sont adaptés aux âges et disciplines enseignées.

### La musique

*Sur inscription.*

*Accessible à tous, à partir de la petite section (3 ans)*

Chanter et jouer ensemble, tel est l'enseignement de la musique à la Maison des Arts. Enfants, adolescents et adultes y apprennent à jouer d'un instrument, à chanter seul ou en groupe, et à pratiquer dans de nombreux ateliers et orchestres collectifs explorant des styles très diversifiés : classique, jazz, musiques du monde...

Un lieu est dédié aux groupes de musiques actuelles amateurs : Terminus 3. Les groupes peuvent y répéter dans des studios accessibles 7j/7j de 10 h à 2 h du matin.

## Les arts numériques

### Les cours d'arts numériques

*Sur inscription. Accessible à tous, à partir du CE1 (7 ans).*

Ouvert aux enfants, adolescents et adultes, l'enseignement des arts numériques mêle techniques traditionnelles et outils numériques à travers d'activités créatives où l'expérimentation et la découverte prennent une large place. Les domaines abordés peuvent être la retouche photo, l'animation 2D, le mapping, l'illustration numérique, le design graphique, le trucage vidéo...

### L'atelier numérique

*Gratuit sur RDV. Accessible à tous, à partir de la 6<sup>e</sup> (11 ans).*

Équipé de matériels et de logiciels libres et professionnels dans les domaines du son, de la vidéo et du graphisme, l'atelier numérique permet une découverte et une initiation en autonomie ou la poursuite d'un projet personnel. L'accès à cet espace nécessite de prendre rendez-vous avec le technicien numérique par mail, par téléphone ou directement à l'accueil de la Maison des Arts. Si nécessaire, un accompagnement individuel et ponctuel au maniement des logiciels et des matériels peut être proposé.

### Les Renc'Arts numériques

*Gratuit sur inscription.*

*Accessible à tous. Un mercredi par mois en deux séquences de 15 h à 17 h et de 17 h à 19 h.*

Participez aux Renc'Arts numériques, ateliers de découverte et/ou de perfectionnement encadrés par des professionnels, autour d'une pratique numérique différente chaque mois : photographie, impression 3D, stop-motion...

*Programme consultable sur le site [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr).*

## Calendrier

### Fermetures

Mercredi 24 juillet 2024 à 18 h  
Réouverture lundi 26 août 2024 à 14 h

Samedi 21 décembre 2024 à 13 h  
Réouverture lundi 6 janvier 2025 à 14 h

### Horaires d'été

10 au 24 juillet puis du 26 août au 6 sept. 2024 :  
mardi au vendredi de 14 h à 18 h

### Réouverture aux horaires habituels

Lundi 9 septembre 2024

### Ouverture des inscriptions aux stages artistiques

Lundi 23 septembre 2024  
Lundi 13 janvier 2025  
Lundi 10 mars 2025





## Nouvelles inscriptions à l'année

Jusqu'au 17 juin 2024

Plus d'infos sur le site  
[maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr).

## S'inscrire

Les pré-inscriptions s'effectuent en ligne.  
L'inscription est définitive à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'abandon sauf cas exceptionnels (déménagement, maladie, etc.).

Les activités à la Maison des Arts sont facturées au taux d'effort basé sur le quotient familial CAF (voir tarifs calendrier en page centrale).

Les activités peuvent être réglées en 10 fois par prélèvement automatique ou en une seule fois par tout autre moyen de paiement (paiement CB en ligne, ANCV, espèces, chèque, pass-culture).

Retrouvez le calendrier des inscriptions et des ré-inscriptions sur le site [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr).

## MAISON DES ARTS

26 rue de Saint-Nazaire - 02 28 25 25 80  
[maisondesarts@saint-herblain.fr](mailto:maisondesarts@saint-herblain.fr) / [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr)

### Horaires périodes scolaires

Lundi : 14 h-19 h

Mardi, jeudi et vendredi : 10 h-12 h 30 et 13 h 30-19 h

Mercredi : 9 h-12 h 30 et 13 h 30-19 h

Samedi : 9 h-13 h

### Vacances scolaires

Lundi au vendredi : 14 h-18 h

Mardi au vendredi : 14 h-18 h (été)

## 2 ANTENNES

Nord-Mandela - 3 rue du Danube - Quartier Nord

Bourg-Jacqueline Auriol - 25 rue des Calvaires - Quartier Bourg

## TERMINUS 3

3 rue Gustave Eiffel - Quartier Atlantis



**Cinq lieux en accès libre avec :**

- plus de 200 000 documents à emprunter pour petits et grands : livres, revues, jeux, CD, DVD, jeux vidéo, œuvres graphiques encadrées (affiches et estampes). Inscription gratuite pour tous.
- une connexion internet et des postes informatiques en libre accès.

Un site internet avec un catalogue et une galerie, mais aussi des films, de la musique, des jeux vidéos et des cours en ligne : [la-bibliotheque.com](http://la-bibliotheque.com)



Toute l'année, La Bibliothèque propose des animations autour de livres, de jeux, de films et d'œuvres graphiques. Elle programme également des rencontres avec des artistes et des performances dans les domaines des arts graphiques, de la danse et du théâtre.

Les programmes, trimestriels, sont disponibles en ligne et dans les équipements de la Ville.

## **Autour de la lecture et des histoires - À partir de 3 ans**

### **Sur mon L**

**Médiathèque Charles-Gautier-Hermeland**

Histoires et albums lus à haute voix.

### **Des histoires en toutes langues**

**Bibliothèque Bellevue**

La Bibliothèque convie les parents et les enfants à lire et écouter des albums dans la langue de leur choix.

### **Voyage à la découverte des sciences**

**Médiathèque Bourg**

Lectures, écoute et observation pour les petits curieux qui aiment comprendre le monde.

## **Autour du jeu - À partir de 3 ans**

### **L'heure du jeu vidéo**

**La Ludothèque**

Découverte d'un jeu vidéo accompagnée par un·e ludothécaire.

### **Jeux du moment**

**Dans tous les équipements de La Bibliothèque**

Retrouvez chaque trimestre une offre renouvelée de jeux, sur place dans les espaces ludiques du réseau.

### **Soirées jeux**

**Médiathèque Bourg**

Des activités animées dans une ambiance conviviale.

### **Quoi de neuf ?**

**La Ludothèque**

Découverte des dernières nouveautés en jeu de société pour petits et grands.

## **Autour d'une thématique - À partir de 8 ans**

### **L'heure des p'tits curieux**

**Médiathèque Bourg**

Découverte scientifique par l'exploration de livres, jeux, applications ou par la manipulation.

## **Autour du cinéma - À partir de 3 ans**

**Médiathèque Charles-Gautier-Hermeland**

Projections sur grand écran d'un film issu de la collection de La Bibliothèque.

*Animations gratuites. Plus d'infos sur [la-bibliotheque.com](http://la-bibliotheque.com)*



*Médiathèque  
Charles-Gautier-Hermeland  
Rue François-Rabelais  
02 28 25 25 25*

*La Ludothèque  
Le Grand B  
11 rue de Dijon  
02 28 25 22 93*

*Médiathèque Gao-Xingjian  
17 avenue de l'Angevinière  
02 28 25 25 50*

*Médiathèque Bourg  
Espace 126  
126 bd François Mitterrand  
02 28 25 25 28*

*Bibliothèque Bellevue  
Maison des Arts  
26 rue de Saint-Nazaire  
02 28 25 25 52*

Festival des jeux 2024 - ©Maylis Rolland

## **Le Festival des jeux**

**Du 10 au 23 février 2025**  
Pendant les vacances de février  
dans tous les équipements  
de La Bibliothèque et dans  
toute la ville

Figurines ou motricité, jeu vidéo, jeux de société ou de construction, sur plateau ou grandeur nature, le Festival des jeux propose des espaces de jeu et des rendez-vous pour tous les âges et pour tous les goûts. Entièrement gratuit, c'est un temps de découverte, de rencontre et d'expression autour du jeu avec des animations dans les quartiers, un weekend ludique à la Carrière et un prix, le Double6, qui invite chacun à voter pour son jeu favori.

## **Expositions**

Quatre expositions sont programmées chaque année à la Médiathèque Charles-Gautier-Hermeland, autour de l'illustration pour la jeunesse, de la bande dessinée, de la gravure ou du design graphique. Chacune d'elle permet, lors d'un vernissage ouvert à tous, de rencontrer l'artiste et parfois, de se faire dédicacer un livre.

## **Les Nuits de la lecture**

**Du 23 au 25 janvier 2025**  
dans les Médiathèques  
Charles-Gautier-Hermeland  
et Gao-Xingjian, et dans le  
quartier Bellevue

À l'occasion de cet événement national, La Bibliothèque reste ouverte jusque tard dans la soirée et invite les familles à profiter d'un programme riche en surprises, placé sous le signe de la convivialité.

## **LA BIBLIOTHÈQUE**

Rue François-Rabelais  
BP 40133  
44817 Saint-Herblain Cedex  
02 28 25 25 25  
la-bibliotheque.com  
la-bibliotheque@saint-herblain.fr

**DES ACTIVITÉS**  
**à chaque période**  
**de vacances**



# 1 DES ACCUEILS DE LOISIRS 3/10 ANS<sup>1</sup>

## L'accueil de loisirs sans hébergement <sup>1</sup>de 3 ans révolus au CM2

Jusqu'à 12 ans durant les  
vacances d'été uniquement

### Modalités

**Journée avec repas** de 9 h à 16 h 45  
(arrivée possible à partir de 7 h 45  
et départ jusqu'à 18 h).

**Après-midi sans repas** de 14 h à 16 h 45  
(arrivée possible à partir de 13 h 30  
et départ jusqu'à 18 h).

Sortie des enfants en fonction  
de l'arrivée des parents **pas  
avant 16 h 45.**

L'enfant est accueilli dans  
la structure de son choix.

### Des ALSH\*\* thématiques :

ALSH et sports ou ALSH  
et activités artistiques, sont  
proposés aux vacances  
d'automne, d'hiver et de  
printemps.

**La liste des structures ouvertes  
vous sera communiquée  
au moment des périodes  
d'inscription** (programme

« Je suis jeune vacances » à  
disposition dans les lieux publics,  
les accueils périscolaires et sur  
saint-herblain.fr avant chaque  
période de vacances).

Un circuit en car est organisé  
pour les enfants d'élémentaire.

**Contacter la Direction  
de l'éducation (page 6).**

### S'inscrire

Favoriser l'inscription en ligne :  
sur l'Espace familles\* **Nouveau**

\*Sauf inscriptions vacances d'été 2024 :  
via Kiosque famille (détail p.18)

Réservation avant chaque période de  
vacances scolaires sur l'Espace familles  
ou par courrier.

Réservation sur l'Espace familles pour  
la semaine suivante avec possibilité de  
réservation, d'annulation, modification  
jusqu'au jeudi matin 8 h de la semaine  
précédente.

**Passé ce délai, pas d'annulation  
possible. Toute réservation est définitive  
et facturée.**

Fiche de réservation (disponible dans  
les services, les accueils périscolaires,  
la plaquette d'activités vacances  
3/17 ans ou téléchargeable sur  
saint-herblain.fr et l'Espace familles)  
à retourner à la Direction de l'éducation  
jusqu'à 10 jours avant la journée d'accueil.  
Facturation mensuelle en fonction des  
réservations.

### Déclarer l'absence de votre enfant à l'accueil de loisirs

Signaler impérativement l'absence  
de l'enfant à l'accueil de loisirs  
dès que possible et au plus tard  
avant 10 h le jour même de l'absence :

- en ligne sur l'Espace familles, rubrique  
« Mes démarches/signaler une absence »
- ou auprès de la Direction de l'éducation  
au 02 28 25 26 39.

Fournir dans les 3 jours suivant  
l'absence un justificatif ou un certificat  
médical :

- en ligne sur l'Espace familles
- ou par courrier (cachet de La Poste  
faisant foi).
- ou sur place auprès de la direction.  
L'absence ne sera pas facturée qu'à  
cette double condition. Une absence non  
signalée est considérée comme injustifiée  
et facturée, même avec un justificatif.



# 2 DES SÉJOURS D'ÉTÉ 5/17 ANS

## Les séjours de 5 ans révolus (grande section) à la terminale (17 ans)

Des séjours de vacances à dominante sportives, culturelles, nature avec des destinations variées sont organisés. Une offre de séjours de 5 à 21 jours est proposée dans la plaquette « Séjours d'été » (sortie 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars). Lors de l'attribution des places, une priorité est donnée aux familles Herblinoises.

### S'inscrire

Nouveau

Pré-inscription via l'**Espace familles** ou directement à la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle ou à la Direction de l'éducation pour deux choix de séjour. Proposition d'inscription définitive à l'issue d'un tirage au sort. La confirmation d'inscription à un séjour devra être adressée aux directions organisatrices\* au plus tard le 15 mai 2025 (dossier administratif). Le règlement devra être effectué en totalité au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2025. L'annulation à un séjour est possible mais doit être formulée par écrit auprès de la direction organisatrice.

En cas de désistement au séjour :

- avant le 15 mai, le séjour est remboursé en totalité en cas de paiement de celui-ci sans justificatif à fournir
- entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> juin, 50 % du séjour sera facturé ou remboursé à hauteur de 50 % en cas de paiement total de celui-ci (sauf exception ci-dessous).
- après le 1<sup>er</sup> juin aucun remboursement n'est possible (sauf exception ci-dessous).

En cas de désistement lié à une raison médicale justifiée par un certificat médical, ou en cas de force majeure sur présentation de justificatifs et selon l'appréciation des services, un remboursement du montant du séjour est possible.

Si l'arrêt ou l'annulation du séjour intervient sur décision de la Ville pour non-respect du règlement intérieur, aucun remboursement ne sera appliqué.

En cas d'interruption ou d'annulation d'un séjour par la Ville, un remboursement au prorata du nombre de jours non réalisés sera effectué.

\* Contacter la Direction de l'éducation (5-12 ans)  
ou la Direction des jeunes, des sports et de l'action  
socioculturelle (13-17 ans)  
(pages 6 et 7).



La Ville s'autorise à annuler ou à modifier sa proposition de séjours en deçà d'un nombre minimum d'inscrits ou en cas de force majeure (ex : événement climatique, annulation d'un prestataire...).

# 3 DES OFFRES DE LOISIRS 10/13 ET 14/17 ANS

## Les loisirs de 10 ans (CM2) à la terminale (17 ans)

Cette offre de loisirs permet de découvrir, seul ou en groupe, un panel d'activités sportives, culturelles, artistiques, créatives... Une programmation à la carte est proposée à chaque période de vacances scolaires, à la journée ou à la demi-journée (sorties, visites, mini-stages, ...). Ces activités se déroulent dans les centres socioculturels de la Ville et aux alentours.

### S'inscrire

#### Loisirs 10-13 ans

**Nouveau**

Pré-inscription via l'**Espace familles\*** ou à la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle au Carré des services. La date limite d'inscription est fixée la veille à 12 h dans la limite des places disponibles. Tarification au quotient familial. Certaines activités sont gratuites.

\*Sauf inscriptions vacances d'été 2024 : via Kiosque famille (détail p.18)

L'annulation de l'inscription par l'utilisateur est possible par demande écrite au plus tard le vendredi de la semaine précédente à 12 h. Passé ce délai, l'activité sera facturée, sauf cas particulier : maladie (certificat médical à fournir), déménagement ou force majeure, selon appréciation des services de la Ville, sur présentation d'un justificatif et d'une demande écrite motivée transmise à la Ville dans un délai de 3 jours (cachet de La Poste faisant foi).

#### Exemple

Pour les activités de la semaine 29, la date limite d'annulation est le vendredi à 12 h de la semaine 28.

La Ville s'autorise à annuler une activité :

- en deçà d'un nombre minimum d'inscrits et au plus tard le vendredi de la semaine précédente à 17 h
- en cas de force majeure, (ex : événement climatique, crise sanitaire...), la Ville pourra annuler à tout moment l'activité.

#### Loisirs 14-17 ans

Pré-inscription simplifiée via QR Code dans La Prog' ou au Pôle jeunes au Carré des services. La date limite d'inscription est fixée jusqu'à 2 h avant le départ de l'activité dans la limite des places disponibles et sous réserve de fournir les documents nécessaires (autorisation parentale et fiche sanitaire fournies par la direction, règlement de l'activité le jour J, si payante). Tarification au forfait. Certaines activités sont gratuites. L'annulation de l'inscription par l'utilisateur est possible par demande écrite au plus tard la veille à 12 h.

Contactez la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (page 7).



### La Prog'

#### Le programme des 14-25 ans

Loisirs • culture • formation  
projets professionnels • santé  
prévention • mobilité • bons plans...

À disposition dans les lieux  
publics et commerces de la Ville,  
et sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)



# 4 DES STAGES SPORTIFS ET DE LOISIRS 6/10 ET 10/15 ANS

## Les stages pour les enfants nés entre 2014 et 2018 (CP au CM2) et les enfants nés entre 2010 et 2014 (du CM2 à la 3<sup>e</sup>)

Les stages sportifs se déroulent sur 2 à 5 jours (sauf jour férié) avec un accueil de 8 h 30 à 17 h 15 (possibilité d'apporter son pique-nique à réchauffer sur place).

Votre enfant pourra progresser sur un duo d'activités physiques qu'il pratique tous les matins de 9 h à 12 h (choisis au moment de l'inscription).

L'après-midi est consacré à la découverte d'activités multisports qui peuvent varier en fonction des souhaits des enfants.

Des stages d'apprentissage en natation sont également proposés pendant les vacances scolaires d'été (séances de 40 min par jour sur 5 jours), pour les enfants ne sachant pas nager plus de 15 m (moitié d'une longueur de piscine).

### S'inscrire

Nouveau

Inscription via l'**Espace familles**\* ou à la Direction des jeunesses, des sports et de l'action socioculturelle au Carré des services.

**\*Sauf inscriptions vacances d'été 2024 : via Kiosque famille (détail p.18)**

L'annulation de l'inscription par l'utilisateur est possible par demande écrite jusqu'à 8 jours avant le début du stage sportif. Passé ce délai, le stage sera facturé.

La Ville s'autorise à annuler un stage sportif :

- en deçà d'un nombre minimum d'inscrits et au plus tard 8 jours avant la date du stage
- en cas de force majeure (ex : événement climatique)

Une réservation ne sera pas facturée en cas de maladie à réception d'un certificat médical ou en cas de force majeure à réception d'un justificatif dans un délai de 3 jours.

Une facture est adressée aux familles environ un mois après le début de l'activité. En cas de jour férié sur la semaine du stage sportif, le coût du stage sera calculé au prorata du nombre réel de jours d'activités.

Contactez la Direction des jeunesses, des sports et de l'action socioculturelle (page 7).





# 5 DES STAGES ARTISTIQUES À LA MAISON DES ARTS

## Les activités pour les vacances scolaires (sauf été et Noël)

Pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps, la Maison des Arts propose des stages artistiques. Ces stages permettent de découvrir ou d'approfondir une pratique artistique particulière en musique, arts plastiques ou arts numériques.

Ils se déroulent à la Maison des Arts ou à l'antenne Nord-Mandela du lundi au vendredi de 14 h à 17 h (un accueil est assuré jusqu'à 18 h pour les enfants inscrits en ALSH\*). Cette offre s'adresse particulièrement aux enfants et aux adolescents, mais reste accessible aux adultes selon les propositions. Des stages à la journée mixant sport et pratique artistique ou accueil de loisirs et pratique artistique peuvent également être proposés.

### S'inscrire

L'inscription se fait en téléchargeant l'imprimé d'inscription sur [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr) et en l'envoyant par mail à [maisondesarts@saint-herblain.fr](mailto:maisondesarts@saint-herblain.fr)

ou en déposant le formulaire papier à détacher dans les programmations Je suis jeune de chaque vacance scolaire, à disposition dans les lieux publics de la Ville et sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr), directement à l'accueil de la Maison des Arts à partir de la date précisée dans le calendrier central.

Un tirage au sort est effectué lorsque le nombre d'inscrits est supérieur à la jauge. Un mail de confirmation d'inscription, ou de positionnement en liste d'attente, vous est alors adressé, accompagné d'une fiche sanitaire à nous retourner complétée et signée avant le début du stage.

**Contactez la Maison des Arts (page 9).  
Voir tarifs calendrier en page centrale.**

**Retrouvez l'ensemble de l'offre des stages artistiques ainsi que le calendrier et le formulaire d'inscription sur le site [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr) et dans les plaquettes Je suis jeune.**

\* ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement



## Plusieurs façons de s'inscrire aux activités de sept. 2024 à mai 2025

Une seule condition :  
votre dossier  
« famille » à jour pour  
l'année scolaire  
2024/2025

### 1 En ligne via le nouvel Espace familles **NOUVEAU**

*Sauf inscriptions vacances d'été 2024 (en cours jusqu'au 29/08)\**

Simple et confidentiel, l'Espace familles offre un espace personnalisé, pratique et sécurisé, accessible 24 h / 24.

- Connectez-vous sur : [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr).
- Sélectionnez l'activité souhaitée parmi les offres de la Direction de l'éducation et la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle.
- Suivez la validation de votre demande d'inscription en consultant le « Calendrier des inscriptions ».

*L'inscription via l'Espace familles sera possible à partir du 10 juin sous réserve d'avoir mis à jour son dossier famille et que celui-ci soit bien complet.*

## L'ESPACE familles ?

Plus rapide et plus pratique, un nouvel outil pour faciliter vos démarches en remplacement du Kiosque famille.

Accessible à tout moment, il permet :

- D'accéder à vos informations personnelles et de mettre à jour votre dossier famille de façon dématérialisée
- D'inscrire vos enfants à la cantine à l'année et aux activités périscolaires et extrascolaires
- D'inscrire simultanément les fratries
- De suivre instantanément vos réservations avec une visualisation globale du planning
- De signaler une absence et déposer des pièces justificatives
- De consulter et régler vos factures en ligne
- De vous informer et télécharger des documents
- D'échanger en direct avec les services de la Ville via une messagerie intégrée

Le Kiosque famille ne concerne pas les activités proposées par la Direction des affaires culturelles. Contactez directement les services.

### 2 Par courrier

Retournez l'inscription ou la fiche de réservation à l'activité directement par courrier postal aux directions organisatrices des activités. Vous trouverez au niveau de chaque offre proposée dans ce guide, la direction à contacter (pages 6, 7, 9 et 11).

### 3 À l'accueil des directions

- Pour les activités organisées par la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (page 7).

**À noter :** les préinscriptions aux cours collectifs de natation se font directement dans les piscines Renan ou Bourgonnière.

- Pour une inscription aux activités de la Direction de l'éducation (page 6).
- Pour une inscription aux activités culturelles (musique, arts plastiques, stages artistiques, bibliothèque, spectacles...) s'adresser à la Maison des Arts ou La Bibliothèque en fonction des offres (pages 9, 11 ou 17).

### \* Inscription en ligne via Kiosque famille Uniquement pour les activités vacances d'été 2024

- 1) Connectez-vous sur [kiosquefamille.saint-herblain.fr](http://kiosquefamille.saint-herblain.fr) et sélectionnez « S'inscrire à une activité »
  - 2) Choisissez l'activité souhaitée et la structure d'accueil en fonction de l'âge de votre enfant
  - 3) Joignez les documents demandés
- Consultez « Suivre mes demandes » pour suivre le traitement de votre dossier.

## Des modes de paiement modernes et rapides facilitant vos démarches et à privilégier

### Prélèvement automatique

Par mandat de prélèvement SEPA adressé, en fonction de vos choix d'activités, à chacune des directions organisatrices, avec un relevé bancaire (RIB).

Formulaire d'adhésion disponible sur simple demande auprès de nos services ou téléchargeable via l'Espace familles. Le prélèvement SEPA s'effectue sur votre compte bancaire à la date mentionnée sur la facture.

### Paiement en ligne, sur l'Espace familles

Accessible 24 h / 24 et sécurisé, l'Espace familles facilite vos démarches et vous permet de régler avec votre carte bancaire via internet.

**Les autres modes de paiement restent toutefois ouverts aux familles ne pouvant avoir recours à ces deux modes de paiement, sous réserve de contacter les services concernés.**

Les familles sont invitées à être à jour de tout paiement avant toute nouvelle inscription aux différents services et activités proposés par la Ville.

En cas de difficultés, des solutions pourront être trouvées après échanges avec le Centre des Finances publiques de Saint-Herblain en charge du recouvrement des impayés. Cette procédure ne concerne pas la restauration scolaire.

**En dehors de l'utilisation de l'Espace familles, nous vous invitons à nous communiquer vos coordonnées mail pour bénéficier des informations municipales : newsletter, rappel des dates d'inscription, factures.**

## METTRE À JOUR VOTRE DOSSIER FAMILLE

Pour accéder aux offres municipales, vous devez créer (pour une nouvelle inscription) ou actualiser (pour un renouvellement) votre dossier famille. La mise à jour de votre dossier est obligatoire chaque année.

### Création du dossier famille

Pour créer votre dossier famille, vous pouvez :

- Soit prendre rendez-vous avec les services de la Ville
- Soit créer votre dossier en ligne : [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)

Pour préparer votre dossier en ligne, vous devez scanner les documents ci-dessous (format jpeg, pdf...) qui seront à joindre sur l'Espace familles.

Pièces à fournir :

- Votre livret de famille
- Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer, etc.)
- Une notification de la CAF en cours de validité lors de l'établissement de votre dossier (indiquant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial)

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, faites calculer votre quotient par les services municipaux, en contactant la Direction de l'éducation ou la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (contacts p.6 et 7).

- Complétez l'ensemble des informations de la ou des fiches enfants

### Actualisation du dossier famille

Chaque année, vous devez mettre à jour :

- **Votre dossier famille**, directement sur l'Espace familles, pour accéder aux activités de l'année scolaire suivante, et afin de donner votre consentement aux différentes autorisations nécessaires à l'accueil de l'enfant.
- **La ou les fiches enfants**, dès lors que l'enfant fréquente une des activités périscolaires ou extrascolaires, ou dès lors qu'il est scolarisé dans une des écoles publiques herblinoises.

### Votre enfant est concerné par le PAI ?\*

Vous devrez obligatoirement fournir le formulaire PAI signé par le médecin traitant.

- Dans la fiche enfant concernée, indiquez que ce dernier dispose d'un PAI
- Retournez le formulaire complété par voie postale (sous pli cacheté), ou déposez-le directement auprès des services concernés.

Le formulaire est accessible sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) et sur [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)

Le PAI est établi pour la durée de l'année scolaire et peut être révisé à tout moment.

\* PAI : Projet d'accueil individualisé : document précisant les modalités de prise en charge de l'enfant en collectivité.

## Des démarches simplifiées

### Dès à présent, mise à jour du dossier famille sur l'Espace familles

Une adresse de messagerie est obligatoire pour la création du compte et sera communiquée à nos services pour l'enregistrement de votre dossier.

- Connectez-vous sur : [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)
- Renseignez votre identifiant : l'adresse mail communiquée aux services de la Ville
- Cliquez sur « mot de passe oublié » pour générer un mot de passe automatique sur votre boîte mail. Il faudra changer ce mot de passe lors de votre première connexion.

Une fois votre dossier mis à jour et validé par les services, sélectionnez l'enfant puis l'activité souhaitée dans l'Espace familles afin d'effectuer vos réservations.

### Mise à jour du quotient familial pour le calcul de vos tarifs

Pour simplifier la mise à jour annuelle de votre quotient familial, autorisez le partage de données avec la CAF de Loire-Atlantique : complétez et envoyez le formulaire de consentement par écrit à la Direction de l'éducation (formulaire « Autorisation de partage de données entre la CAF de Loire-Atlantique et la Ville de Saint-Herblain », disponible sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) et sur [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)).

Avec votre consentement, la Ville peut récupérer chaque année votre quotient familial auprès de la CAF et calculer vos tarifs pour l'année scolaire suivante. Le consentement est valable aussi longtemps que vous utilisez nos services, 1-2-3 ans...

Vous n'avez plus besoin, lors de la mise à jour annuelle de votre dossier famille, de nous adresser la notification CAF indiquant le quotient familial.

À tout moment, il est possible de retirer votre consentement en adressant un courrier aux directions.

## Pour vous accompagner

Tout au long de l'année, les directions proposent des rendez-vous personnalisés pour vous familiariser avec l'utilisation de l'Espace familles sur différents supports (ordinateur, tablette, smartphone). Prise de rendez-vous obligatoire par téléphone (contacts directions p.6 et 7).

Un accompagnement au numérique gratuit est également possible toute l'année à la Mairie de Saint-Herblain, au Carré des services, et au Pôle de services publics du Sillon. Renseignements : 02 28 25 23 16.

Les règlements intérieurs des activités proposées par la Ville de Saint-Herblain sont affichés dans les structures d'accueil, disponibles sur demande auprès de nos services et téléchargeables sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) et sur l'Espace familles.

# DISPONIBLES DANS LES LIEUX PUBLICS DE VOTRE VILLE

Des offres pour chaque période de vacances



Des offres de séjours d'été 5/17 ans

Un guide pratique annuel 3/17 ans

Le programme trimestriel des 14/25 ans

Des événements toute l'année

